



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

|                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Séance du</b><br>29 juin 2026           | Le vingt-neuf juin deux mil vingt-six à 18h34, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.                                                                                                                                                                                                |
| <b>Date de convocation</b><br>23 juin 2026 | <u>Étaient présents</u> : Anne-Sophie DE BESSES, Cédric VIGUERARD, Albert NANIYOUA (arrivé à 20h21), Carole HERVAGAUT, Pascal MARIE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Pauline BACHELET, Ludovic GUIOT, Arnaud DAMIEN, Delphine MORELLE, Jérôme LANGLOIS, Cyrille MANSOUR, Manuella FERREIRA, Hélène LEPRESLE, Emilie BRUNEL-RAYMOND, Danyla GUY, Elisabeth METRAL-SYORD |
| <b>Nombre de Conseillers</b>               | <u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Karine BOTTE à Cédric VIGUERARD, Corentin LECOMTE à Anne-Sophie DE BESSES, Philippe MAUGER à Arnaud DAMIEN, Valérie LOUCHEL à Carole HERVAGAUT, Fouad REOUINI à Richard JACQUET                                                                                                                                                       |
| En exercice.....                           | <u>Absents</u> : Victor LEMOINE, Béatrice GAILLOT, William BERTRAND                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Présents .....                             | <u>Secrétaire de séance</u> : Pascal MARIE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Pouvoirs .....                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Votants .....                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **26.71 – TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE – RENOUELEMENT DE LA CANDIDATURE**

*Rapporteur : Anne-Sophie DE BESSES*

La Ville de Pont-de-l'Arche, dotée d'un patrimoine naturel d'une grande richesse, a pour ambition, au cours de ce mandat 2026-2032, dans la poursuite du précédent mandat, de mettre au cœur de ses politiques les transitions écologiques, sociales et économiques et de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de ses 17 Objectifs de développement durable.

Elle souhaite poursuivre ses actions en faveur de la biodiversité et agir pour la Nature en Ville car la Nature nous procure de nombreuses ressources et nous fournit des services gratuits irremplaçables : fonction de régulation du climat, solution pour nous adapter au changement climatique, source de bien-être... C'est avec les habitants que la Ville souhaite relever ces défis.

Dans ce cadre, la Ville avait répondu dès 2020 à l'appel à candidature « Territoire Engagé pour la Nature » dont l'objectif est de faire émerger, reconnaître et accompagner des projets en faveur de la biodiversité portés par des collectivités. Cette initiative est animée en Normandie par l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable avec le soutien de la DREAL, la Région, l'Office français de la biodiversité, les Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne.

Lauréate du dispositif Territoire engagé pour la Nature, la Ville a mis en œuvre pendant ces 6 années un plan d'actions pour la biodiversité qui s'est attaché notamment à mobiliser ses différents domaines de compétence ainsi que les acteurs de son territoire.

Cette labellisation arrive à son terme. Pour continuer à bénéficier de cet accompagnement qui permet notre amélioration continue, la Ville de Pont de l'Arche souhaite renouveler son engagement dans la démarche « Territoire Engagé pour la Nature » pour les trois prochaines années autour de trois axes :

- Mobiliser les acteurs du territoire sur les sujets en lien avec la biodiversité.
- Améliorer ses connaissances sur l'état de la biodiversité du territoire / Prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement du territoire.
- Gérer, préserver et restaurer les continuités écologiques, les milieux naturels et la biodiversité locale.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération n°20.49 du 22 juin 2020,
- Vu la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- Vu la stratégie régionale pour la biodiversité Normandie 2030
- Vu l'appel à candidature pour le renouvellement de la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature »,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- D'APPROUVER le renouvellement de la candidature de la Ville à la démarche « Territoires Engagés pour la Nature » pour 3 ans
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toute aide technique et financière pour mettre en œuvre ce plan d'actions en faveur de la biodiversité

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

|            |    |
|------------|----|
| Votants    | 24 |
| Pour       | 24 |
| Contre     | -  |
| Abstention | -  |

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.*

**Le/La secrétaire de séance**

**Certifié conforme et exécutoire**  
Le Maire de Pont de l'Arche.  
**Richard JACQUET**

